

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Antoine Desbiens

<https://www.cadre21.org/membres/594ba281cbefc1c45a922c3b>

Date d'obtention : 2023-09-20 19:46:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode facilitante, agissant à titre de guide dans les interventions d'autoexploitation juvénile. Elle permet d'assurer la meilleure collaboration entre tous les partis impliqués dans l'intervention (École, service de police, DPCP), tout en assurant l'accompagnement de la victime à travers tout le processus, ce qui aura également comme effet de la sécuriser. Elle assure une prise en charge rapide et efficace de ce type de situations. Le plus important est de suivre toutes les étapes du guide afin de ne rien oublier, puis de communiquer avec les services policiers dès qu'une situation de malveillance est observée lors d'une intervention, de ne jamais regarder les contenus numériques, puis de faire le suivi selon les recommandations des services de police suite à leur intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle facilitera mes interventions en m'offrant un guide simple à suivre. Il sera facile de suivre les étapes d'un guide bien construit, qui contient toutes les informations nécessaires à l'intervention, en plus de ressentir le soutien des différents partis impliqués. Il s'agit d'un type d'intervention qui amenait jusqu'à présent beaucoup d'inconfort et de questionnements (pour tous), ce qui ne sera plus le cas dorénavant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ce que tout ce qui est dit à lors de l'intervention reste le plus confidentiel possible. Il faut leur dire d'éviter de parler de la situation à qui que ce soit qui ne soit pas impliqué à titre d'intervenant (ou parent) dans la situation. Il faut veiller à prendre toutes les informations nécessaires et à être à l'affût des actes malveillants.